

Louis-Marie Barnier
Sociologue, membre de la Fondation Copernic

Répondre aux précarités : de l'accès aux biens communs à la défense d'un statut

Forum Equité sociale : La montée des précarités : du constat aux solutions
Université d'été EE-LV, Marseille, 24 août

Je voudrais centrer cette intervention sur les propositions actuellement débattues dans le mouvement ouvrier concernant la précarité. Ces propositions tournent autour de deux idées, il me semble, soit la réponse aux besoins sociaux autour de la mise en commun des biens fondamentaux, soit l'instauration d'un statut de la personne assurant à tout individu la capacité de se défendre.

J'interviens ici en tant que membre de la Fondation Copernic, une fondation qui a pour but de « remettre à l'endroit un monde qui tourne à l'envers », s'attaquant donc au libéralisme et défendant la construction commune d'une alternative à ce libéralisme. C'est dans ce cadre que je m'attacherai spécifiquement à mettre en lumière les débats qu'il peut y avoir autour de ces propositions, notamment par rapport à des propositions libérales sur le même sujet. Car l'enjeu est à mon sens de nommer l'adversaire : en l'occurrence le libéralisme, dont les précarités ne constituent que le résultat.

Deux précisions concernant l'approche des précarités.

D'abord, les précarités font système. On ne peut différencier les précarités, ajouter des mesures touchant les différents champs tels que le logement, l'emploi, la santé, j'en passe. Il s'agit ici d'une seule personne, un seul individu, dont les différentes facettes sont fortement imbriquées. Une personne n'ayant pas les moyens de se soigner va voir sa santé se dégrader, puis son emploi stable remis en cause, etc. C'est pourquoi les réponses que l'on donne sont justement des réponses globales, « systémiques » pourrions-nous dire puisqu'elles remettent en cause un système libéral.

Deuxième idée générale, pour aborder la ou les précarités, on lui donne une forme qui fait partie intégrante de la réponse qu'on élabore. C'est ainsi que certains parlent de la création d'un « précaire » : même si cette expression reflète le fait qu'un certain nombre de personnes, notamment des jeunes, passent d'un contrat précaire à un autre, elle tend à faire croire qu'il y aurait un groupe de précaires pérennes et aptes à se mobiliser, un nouveau groupe de référence ; or le centre de la mobilisation reste les salariés et citoyens stables... De même, centrer la précarité comme une perte de filiation (Robert Castel) revient à mettre au centre les ruptures de solidarité, ce qui ne représente qu'un aspect de la précarité.

Ouvrons donc quelques pistes de réflexion sur les réponses à la précarité.

La citoyenneté sociale comme réponse aux besoins fondamentaux

Une première approche insiste sur « *la citoyenneté dans la constitution du lien social* ». Etienne Balibar identifie « *les droits de l'homme à des droits politiques* » à propos de la déclaration de l'homme et du citoyen. Pour lui, il existe « *un ensemble de droits qui tendent à être incorporés à la citoyenneté elle-même (même si cette incorporation ne cesse jamais de faire débat), et qui, bien loin de s'opposer aux droits politiques (comme le voudrait la tradition libérale) sont en un sens la partie la plus politique de la citoyenneté* »¹. On voit ici la force de l'exigence du respect des droits

¹ E. Balibar, Communisme et citoyenneté : sur Nicos Poulantzas, 1999, repris in E. Balibar, *La proposition de l'égalité*, PUF, 2012, p 190. En voir la critique : Antoine Artous, Etienne Balibar et la citoyenneté, Contretemps N°15, 2012. Ou bien : entretien : citoyen Balibar, La vie des idées : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-Balibar.html>

fondamentaux, d'autant que « *ce sont ces droits qui, en tant que nouveaux droits fondamentaux, en viennent à définir l'humain* »².

Le mouvement altermondialiste a porté cette idée autour de la défense des *commons* : cette approche anglo-saxonne propose d'associer des besoins fondamentaux humains à couvrir, et un mode de gestion démocratique qui définit cet intérêt général. « *Une récupération radicale des biens communs* », proposait dès 2001 Naomi Klein³, en montrant comment les luttes locales s'opposent à l'extension de la marchandisation libérale au nom de la liberté du commerce, et lui opposent une gestion démocratique répondant aux besoins fondamentaux. La question des droits et l'exigence démocratique sont intimement liées, comme le démontre l'exemple *a contrario* du libéralisme.

L'environnement, les matières premières, mais aussi le logement, la santé, les transports sont autant d'enjeux sociaux. L'approche par les *commons* relie le refus de l'appropriation libérale et l'exigence d'une gestion collective de ces biens communs.⁴

Au-delà de ces dimensions de réappropriation par les luttes, c'est aussi le rôle de l'Etat qui apparaît comme central. L'Etat social, durant la période des trente glorieuses, couvre les risques de la population par une socialisation de la couverture de ces risques. « *La fonction essentielle de l'Etat dans la société salariale, et sa plus grande réussite, a sans doute été de parvenir à juguler l'insécurité sociale* »⁵. L'Etat social n'opère pas de redistribution : les redistributions effectuées par l'Etat n'affectent que peu les inégalités sociales, même si le mode de recette, par l'impôt progressif sur le revenu, opère une redistribution partielle. Cet Etat social n'a pas non plus pour but de généraliser les revenus de solidarité. Pour certains, cette dimension devrait même tendre à disparaître dans une société salariale apportant l'assurance dans un contexte de plein emploi et de croissance : l'assistance « *avilit intellectuellement et moralement en déshabituant l'assisté de l'effort* », disait Pierre Laroque⁶ maître d'œuvre de la sécurité sociale. Cet Etat social s'appuie en fait sur l'inscription des individus dans des statuts collectifs qui ouvrent ces droits sociaux, comme cela a pu être avancé à propos d'un « statut de chômeur »⁷ garantissant la continuité des droits. Il construit en quelque sorte une « citoyenneté sociale » : « *Cet Etat-Nation est aussi un Etat-social qui donne une dimension sociale (régulation du rapport salarial) à la citoyenneté* »⁸.

Cette citoyenneté sociale, qui lie pouvoir démocratique et réponse aux besoins sociaux, s'oppose directement au libéralisme. Elle ouvre un débat sur l'inversion néolibérale concernant le rôle de l'Etat. Ce qui est en jeu aujourd'hui est le rôle que joue l'Etat, et *a fortiori* le rôle que veulent lui faire jouer les gouvernements (l'actuel et le précédent).

Première idée, le néolibéralisme s'impose comme la négation des droits des plus faibles. Le capitalisme s'est bâti autour de la généralisation de la propriété privée. Le droit de propriété, vecteur du droit contractuel, apparaît comme antagonique au droit de vivre pour tous et toutes...

² E. Balibar, *Nouvelles réflexions sur l'égaliberté*, 2002, in E. Balibar op. cit. 2012, p 148.

³ Naomi Klein, *Reclaiming the commons*, *New Left review*, 2001.

⁴ Voir le dossier consacré aux *commons* par la revue de la FSU Valeurs de la recherche scientifique, juin 2013.

⁵ R. Castel, *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé*, *La république des idées*, Seuil 2003, p 35.

⁶ Cité par R Castel, op.cité, p 36.

⁷ L-M. Barnier, *Du « statut de chômeur » au droit à l'emploi*, *Pour le droit à l'emploi, Cahiers de l'émancipation*, p 57-66, 2011. Disponible sur <http://lmbarnier.free.fr>

⁸ A. Artous, *Démocratie, citoyenneté, émancipation*, Syllepse, 2010, p 106.

Seconde idée, dans la période actuelle, les mesures prises par le gouvernement visent davantage à accompagner les restructurations du capitalisme mondialisé, qu'à garantir l'accès à ces droits fondamentaux à l'ensemble de la population.

Troisième idée, qui complète les deux premières, la préservation au sein de la société de rapports sociaux non marchands, liés à l'existence d'un secteur non marchandisé répondant à ces besoins fondamentaux, se confronte à la volonté libérale d'ouvrir ces champs économiques à la concurrence et au profit. D'une part, afin d'ouvrir de nouveaux espaces de déploiement pour un capitalisme en mal de profits ; d'autre part à cause du modèle de société qui est lié à ce libéralisme et qui ne peut s'accommoder de valeurs telles que la justice sociale ou la solidarité.

C'est le premier débat à avoir : le refus de la précarité, l'affirmation des droits sociaux passent par un choix de société inverse aux choix gouvernementaux actuels.

Le « statut », des droits attachés à la personne

Une seconde approche vise à attacher des droits à la personne en tant que salarié, sous la forme d'un statut généralisé qui reconnaisse ces droits. C'est autour du rapport social de travail que les propositions s'élaborent, notamment d'un statut du travail salarié ou d'une sécurité sociale professionnelle. Le rapport de travail est considéré ici comme un des rapports structurants de la société, qui organise les statuts sociaux. Il concerne donc tout le monde, futur salarié, ancien salarié, salarié avec ou sans emploi. Il intègre tous les aspects de la vie, transports, logement ; l'emploi bien sûr.

Autour de cette « sécurité sociale professionnelle », le débat s'est organisé depuis la fin des années 1990, rythmé par des rapports divers, une littérature abondante, des épisodes de confrontation sociale. Les droits traditionnels sont liés à une situation d'emploi, système dont sont exclus, directement, indirectement et sans perspective de s'y intégrer, les salariés précaires. Directement, parce que l'accès à la santé quand il s'agit de mutuelle par exemple ou de transports partiellement remboursés par l'employeur, est lié à l'intégration dans un emploi. Indirectement, parce que ces droits sont élargis, par des mécanismes de solidarité, à l'ensemble des chômeurs, mais restent soumis à l'intégration partielle dans le travail : le droit à une allocation ASSEDIC dépend d'une durée minimale dans un emploi.

C'est aussi le mode de construction de la solidarité qui change de perspective. Pendant longtemps, la construction concentrique du mouvement ouvrier à partir de ses bastions les plus avancés, permettaient de faire bénéficier ces avantages à tout le reste du monde ouvrier en termes « d'avancées sociales », ce n'est plus le cas aujourd'hui, cette retombée « en parapluie » ne fonctionne plus.

Partant de ce constat de la généralisation de la précarité, et de l'échec des luttes pour la défense de l'emploi⁹, le mouvement syndical commence à réfléchir autrement. Cette réflexion porte sur les difficultés de cet ancien schéma de construction des solidarités ouvrières, mis à mal par l'offensive libérale.

⁹ Au début des années 2000, les luttes contre les fermetures d'entreprises se coordonnent autour d'un mot d'ordre, l'interdiction des licenciements. La CGT tire un bilan d'échec des différentes mobilisations qui se traduisent seulement soit par le gain de quelques années de survie du site, soit par des primes de licenciement plus importantes et toujours le licenciement des salariés précaires dès le premier jour du plan social. Elle met en avant la continuation du contrat de travail comme alternative à ces luttes...

Dès 2000, la CGT ouvre des pistes pour un nouveau statut du travail salarié : « Les formes juridiques actuelles (conventions collectives, droit du travail...) comme les politiques publiques, *a fortiori* lorsqu'elles sont détournées, ne garantissent ni l'accès à l'emploi, ni l'égalité entre les différentes catégories de travailleurs, ni les solidarités entre générations et territoires. » Elle propose de lier « organisation de nouveaux droits (mobilité, permanence de la rémunération, accès à la formation, couverture sociale...) et partage des coûts correspondants entre les employeurs¹⁰. » Il s'agit donc de construire des solidarités autour d'un statut commun, en quelque sorte de reconstruire le salariat autour d'une « sécurité sociale professionnelle », comme la sécurité sociale avait pu le faire dans la période précédente¹¹. L'objectif est de lier les droits non à un statut d'emploi dégradé, mais à un statut salarial généralisé et ainsi revalorisé.

Une approche complémentaire de ce même projet de sécurité sociale professionnelle s'appuie sur les rapports de force existant localement pour étendre les droits collectifs. La lutte des salariés sous-traitants de Roissy pour la reprise à 100% des salariés en cas de passation des marchés s'inscrit dans ce projet.

Première difficulté, ce projet doit se différencier des tentatives libérales dans lesquelles la déconnexion entre le revenu et l'emploi conduirait à une liberté totale du licenciement¹². Des projets libéraux assurant un minimum de garantie pour le salarié en contrepartie d'une flexibilité maximum pour les employeurs, ont conduit à l'Accord national interprofessionnel de janvier 2013 sur la « sécurisation des parcours professionnels ».

Deuxième difficulté, ici encore nous devons approfondir le rôle que nous voulons faire jouer à l'Etat. L'idée que l'extension de la norme contractuelle pourrait constituer une digue face au néolibéralisme est évidemment une question à interroger sérieusement. La promotion néolibérale du dialogue social par le gouvernement rencontre un écho auprès de secteurs du salariat et d'organisations syndicales. Dans cette approche contractuelle figurent deux mécanismes : l'idée d'un intérêt particulier, représenté par le contractant ; et la volonté de ne faire exister ce droit privé que par son inscription dans une reconnaissance mutuelle. Cet ensemble de droits, qu'ils soient d'origine légale ou contractuelle, définit un statut collectif : « *L'individu est protégé en fonction de ses appartenances (... qui sont) des collectifs construits par des réglementations et qui ont en général un statut juridique* »¹³. La moindre capacité des précaires à s'organiser pour être pris en compte dans de telles constructions sociales se voit par exemple dans le résultat des négociations UNEDIC. L'Etat est garant de ces droits, quelque soit leur origine (réglementaire ou contractuelle), vis-à-vis des salariés. Encore faut-il que l'Etat veuille jouer ce rôle... le projet de « constitutionnalisation » qui s'annonce (délimiter des droits qui seraient définis par les seuls « partenaires sociaux » et appliqués sans faire l'objet d'une transposition législative) va mettre cette question au centre du débat public.

Troisième difficulté, Une telle ambition d'élargir les garanties apportée par le travail à l'ensemble des salariés, en activité précaires ou chômage, se heurte évidemment à la dégradation du rapport de force. Comment poser les jalons pour de nouveaux droits recouvrant aussi les millions de chômeurs et précaires, quand les luttes sont majoritairement sur la défensive ? C'est pourquoi la construction

¹⁰ CGT-Centre Confédéral d'Études Économiques et Sociales, Comment bâtir le plein emploi ? Un nouveau statut pour le travail salarié ?, *Note économique* N° 40, Août 2000.

¹¹ B. Friot, *Puissance du salariat*, la Dispute, 2012.

¹² J-P. Higé, Sécurisation des parcours professionnels et sécurité sociale professionnelle : deux projets antinomiques pour le travail, *Les notes de l'IES* N°20, mars 2011.

¹³ R. Castel, *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé*, La république des idées, Seuil 2003, p 38.

de droits collectifs, au niveau de l'ensemble du salariat, relève d'une démarche politique, dans laquelle pourtant les partis politiques sont singulièrement absents.

Mais surtout ce secteur de l'économie non marchande, exprimant la solidarité entre salariés, ouvre les appétits des capitaux en mal de rentabilité. Le dossier actuel des retraites apporte la démonstration d'une volonté libérale qui, loin d'étendre les droits, les combat, notamment le droit à la retraite pour les plus précaires, les femmes ayant eu du temps partiel, etc.

Conclusion

Je voudrais insister sur un point fondamental, une espèce de « présent-absent » dans ce débat sur la précarité, les précaires eux mêmes. Pour les plus précaires, comme nous l'avons vu pour les sans-papiers en France¹⁴, la grève, à travers le blocage du système qu'il produit, signifie la reconnaissance de leur rôle dans le système productif, voire même dans le fonctionnement social. Mais on peut mesurer la chape à soulever pour de telles luttes, car n'oublions pas un élément fondamental des rapports inégaux au sein de la classe ouvrière : les positions les plus marginales s'accompagnent d'un travail idéologique de mépris, une domination symbolique qui leur retire le droit même de se mobiliser. Ces luttes restent donc marginales, d'autant qu'elles n'ont que rarement un cadre de dialogue social pour s'exprimer. Leur premier objet est souvent de trouver, voire de construire, un interlocuteur « responsable » qui se porte garant de ces droits.

La précarité généralisée est au centre de l'offensive libérale. D'un point de vue idéologique, comme le note Robert Castel, la réponse libérale glorifie le risque : François Ewald et Denis Kessler font du risque « le principe de reconnaissance de la valeur de l'individu »¹⁵. Dans ce cadre, l'individu doit gérer lui-même son rapport au risque. La précarité n'est plus un mal à combattre, mais devient un idéal. Le néolibéralisme construit une figure qui n'est ni celle de l'homme-salarié, inscrit dans des rapports de classe, ni celle du citoyen, bâti autour de droits, mais de l'individu qui devient tout juste sujet de concurrence... et responsable de ses choix, donc de sa situation de précaire.¹⁶

Mis cette offensive vise aussi à démanteler un système complet de solidarités, casser les résistances aux politiques libérales, ouvrir de nouveaux champs à la marchandisation.

Comme nous l'avons vu, les réponses vont au contraire proposer la figure de cette citoyenneté vectrice de droits fondamentaux, ou de ce salariat solidaire porteur de la protection sociale. Justice sociale et solidarité sont les mécanismes que nous mettons en œuvre face au libéralisme pour répondre aux précarités.

On l'a vu, chacune de ces propositions se heurte au même projet libéral. La crise économique et l'offensive libérale qui l'accompagne mettent au centre de la réponse politique la défense de ces droits fondamentaux. La polarisation politique autour du respect des droits fondamentaux ou de l'extension de droits sociaux, tels que le posent les deux approches présentées ici, est au centre de la situation sociale et politique, et des débats d'orientation de la gauche pour construire une alternative au libéralisme.

¹⁴ L-M. Barnier, É. Perrin, « La grève des sans-papiers d'avril 2008 et la CGT », in *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?* Paul Bouffartigue, Sophie Bérout (Coord.), La Dispute, 2009, p 289 – 306.

¹⁵ F Ewald et D Kessler, « les noces du risque et de la politique, le Débat N°109 2000, cité par R. Castel op. cit. 2003.

¹⁶ P. Dardot et C. Laval, *La nouvelle raison du monde, Essai sur la société néolibérale*, La Découverte 2012